

Avec **Augustin, Alex, Lisa et toute l'équipe d'ArkéoTopia**, partez à la découverte des **ressources complémentaires de l'étape 8.3** de *Mon cahier d'archéologie* sur l'utilisation des recherches archéologiques avec la lutte contre le trafic d'antiquités.

## Étape 8.3 - Utiliser l'archéologie Lutter contre le trafic d'antiquités

### Correspondances MCA1 et MCA2

MCA 1 p. 37 et MCA 2 p. 45

### En savoir plus sur le vestige de référence de l'étape



C'est la stèle du seigneur de guerre Wang Chuzhi (863-923 ap. J.-C. - dynastie des Tang) qui sert à illustrer la page 37 de *Mon cahier d'archéologie* intitulée *Lutter contre le trafic d'antiquités*. La lutte contre le trafic d'antiquités est l'une des applications pratiques de l'archéologie à la vie quotidienne. Il s'agit d'éviter qu'une civilisation ne se retrouve dépossédée de son patrimoine et ainsi de son Histoire.

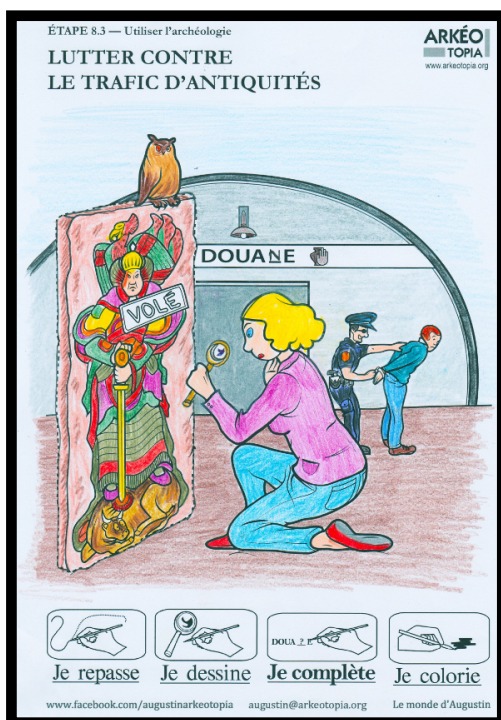
Volée en 1994, cette stèle provenant de la tombe de Wang Chuzhi située dans la région du Quyang (Chine), a été retrouvée en février 2000 grâce à la police américaine et au travail des experts. C'est pourquoi le policier en arrière-plan est habillé comme un policier américain. C'est également pourquoi Lisa, en tant qu'archéologue, a été représentée avec une loupe à la main devant la stèle. Elle intervient comme experte, c'est-à-dire comme une spécialiste qui est capable d'apporter une réponse argumentée à une demande d'expertise.

Bouh, le **hibou**, veille et agit durant la nuit. Sa vision nocturne en fait un vigile efficace. C'est un gardien qui saura surprendre les voleurs pour mieux les faire arrêter. Bouh illustre ici l'action de veiller sur le patrimoine culturel pour éviter les vols et les destructions tout comme les

archéologues participent à la défense de ce patrimoine. Il vient renforcer le logotype de l'UNESCO, conçu et dessiné par [Hartlandvilla](#) (pictogramme réaliste et simple ayant l'ambition de sensibiliser de manière universelle tous les publics à la problématique de la protection du patrimoine). Il se trouve à droite du mot « douane » sur le bâtiment qui correspond à l'une des véritables formes des hangars sous douane où sont entreposés les objets saisis. Le trafic illicite des biens culturels peut se présenter sous différentes formes, impliquer de multiples parties et avoir des buts différents.

Pour cette raison, l'expression « trafic illicite des biens culturels » peut faire référence à une grande variété de pratiques selon la législation nationale ou internationale en vigueur [ainsi que le souligne l'ICOM](#) :

1. Vols dans des musées, monuments, sites religieux et autres lieux de conservation publics ou privés,
2. Fouilles illicites (c'est-à-dire interdites) d'objets archéologiques lors de conflits armés ou de périodes d'occupation militaire,
3. Exportation et importation illicite de biens culturels,
4. Transfert illégal de propriété des biens culturels (vente, achat, cautionnement de la dette hypothécaire, échange, donation ou legs),
5. Production, échange ou utilisation de faux documents d'authentification, trafic de biens culturels faux ou falsifiés.



Plusieurs ONG (organisations non-gouvernementales) se sont organisées pour aider à lutter contre le trafic d'antiquités et contribuer ainsi à protéger le patrimoine culturel des civilisations à une échelle mondiale.

C'est le cas :

1. de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

(UNESCO) qui a un département sur le [Trafic illicite des biens culturels](#) (*Illicit Trafficking of Cultural Property*)

2. du Conseil International des Musées (ICOM) qui a mis en place l'outil [Liste Rouge](#) (*Red list*) dans le but de répertorier, pour des zones du monde particulièrement vulnérables, les catégories d'objets archéologiques ou d'œuvres d'art en danger, afin d'empêcher leur vente et leur exportation illégale.

Ces ONG soutiennent des organismes publics comme :

1. des organisations internationales dont
  1. Interpol ou Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC) qui dispose d'un [département dédié aux œuvres d'art](#) s'occupant plus largement des biens culturels
  2. l'[Organisation Mondiale des Douanes](#) (OMD - *World Customs Organization*)
2. des organisations nationales
  1. Chaque pays dispose ou non d'un ou plusieurs [services spécialisés pour assurer la protection du patrimoine et des biens culturels](#). En France, c'est l'[Office Central de lutte contre le trafic de Biens Culturels](#) (OCBC) qui assure cette mission en étroite collaboration avec l'administration des Douanes et les ministères de la Justice et des Affaires Étrangères.

## Les indices

Il s'agit ici d'illustrer le travail d'expert des archéologues quand, par leurs savoirs et leurs compétences à réaliser une expertise, ils aident les autorités judiciaires (ici le policier et le service des douanes) à veiller sur la protection du patrimoine, veille illustrée également par Bouh le hibou et le logotype de l'UNESCO, en restituant un objet volé à un pays, ici la stèle de la tombe de Wang Chuzhi (Chine) restituée à la Chine en février 2000 par les autorités américaines.

**Au nombre de 6**, ils rassemblent :

1. le mot « volé » sur la stèle et la stèle elle-même
2. Bouh le hibou
3. le logotype de l'UNESCO
4. la loupe que tient l'archéologue Lisa
5. le policier américain qui passe les menottes au voleur
6. le mot « douane » sur le bâtiment qui est un hangar sous douane

[Étape 8.2 - utiliser](#)

[Apprendre l'Histoire](#) [Mon cahier d'archéologie](#)

[Accueil des ressources](#) [Vidéos et surprises des MCA](#)